



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Trente-cinquième session

1-4 septembre 2020¹

Vue d'ensemble des programmes stratégiques de la FAO

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique

APRC@fao.org

¹ La session devait initialement avoir lieu à Thimphou (Bhoutan), du 17 au 20 février 2020.

Introduction

Dans la présente note, on trouvera les grandes lignes du cadre de résultats de la FAO, une description des principaux faits nouveaux qui pourraient avoir des incidences sur la réalisation du cadre de résultats actuel et futur, un aperçu de la concordance des objectifs stratégiques avec les objectifs de développement durable et une vue d'ensemble des programmes stratégiques.

I. Cadre de résultats de la FAO

1. Comme le prévoient les Textes fondamentaux², depuis 2010, toutes les activités menées par la FAO reposent sur un Cadre stratégique établi pour une période de dix à quinze ans et révisé tous les quatre ans. Le Cadre stratégique fixe un cadre général pour les objectifs stratégiques et les résultantes qui doivent être mis en œuvre par les Membres et la communauté internationale avec l'appui de la FAO, et contribue ainsi à la réalisation des trois objectifs mondiaux des Membres:

- a. éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires et de mener ainsi une vie saine et active;
- b. éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en promouvant des moyens de subsistance durables;
- c. gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, pour le bien des générations présentes et futures.

2. Le cadre de résultats de la FAO repose sur un modèle de chaîne de résultats qui relie les objectifs, les résultantes et les produits³. Trois niveaux de résultats contribuent aux objectifs mondiaux des Membres:

- a. Les objectifs stratégiques expriment les résultantes en matière de développement qui devront être obtenues au niveau des pays, des régions et du monde. Ils devraient être réalisés par les Membres sur le long terme grâce aux contributions de la FAO.
- b. Les résultantes décrivent les changements touchant à l'environnement porteur au plan national, régional ou mondial et aux capacités disponibles pour la réalisation des différents objectifs stratégiques.
- c. Les produits représentent les contributions directes de la FAO aux résultantes. Ils résultent de l'exécution des interventions de la FAO aux niveaux national, régional et mondial, par le recours à des ressources budgétaires et extrabudgétaires.

3. Les objectifs stratégiques de la FAO sont les suivants:

- a. Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition – utilise cinq indicateurs des ODD 2 et 3 au niveau de l'objectif stratégique pour suivre les progrès accomplis en matière de réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes.
- b. Objectif stratégique 2: Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables – utilise 12 indicateurs des ODD 2, 6, 14 et 15 pour suivre les progrès en matière de productivité durable, d'adaptation à la dégradation de l'environnement et au changement climatique, et de conservation des ressources génétiques. Quatre indicateurs des ODD 13, 14 et 15 seront également suivis au niveau de la résultante.

² Résolution n° 10/2009 de la Conférence (voir le volume II, section F, des Textes fondamentaux).

³ Voir les paragraphes 22 à 26 du document C 2019/3.

- c. Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale – utilise neuf indicateurs des ODD 1, 2, 8, 10 et 13 au niveau de l’objectif stratégique et sept indicateurs des ODD 1, 5, 8 et 14 au niveau de la résultante pour mesurer la pauvreté et l’accès aux ressources productives, les revenus et l’emploi décent, ainsi que l’égalité entre les sexes.
- d. Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces – utilise quatre indicateurs des ODD 2, 12 et 17 au niveau de l’objectif stratégique pour suivre les mesures visant à rendre les systèmes alimentaires plus efficaces et inclusifs, et un indicateur de l’ODD 14, relatif à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, au niveau de la résultante.
- e. Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens de subsistance face à des menaces ou en situation de crise – utilise neuf indicateurs des ODD 1, 2, 11, 13, 15 et 16 au niveau de l’objectif stratégique pour mesurer les progrès accomplis en matière de résilience, de sécurité alimentaire et du nombre de personnes frappées par les catastrophes, et quatre indicateurs des ODD 5 et 13 au niveau de la résultante pour suivre les mesures de réduction des risques au niveau des pays et des ménages.

II. Principaux faits nouveaux

4. Le Cadre stratégique est révisé tous les quatre ans⁴ et, à ce titre, l’examen du prochain Cadre stratégique débutera en 2020, le document final devant être présenté lors de la quarante-deuxième session de la Conférence de la FAO en 2021⁵. Cet examen portera notamment sur l’alignement du cadre de résultats sur le Programme de développement durable à l’horizon 2030, le renforcement des synergies et des partenariats stratégiques grâce à des mécanismes tels que l’initiative Main dans la main, et l’élaboration de domaines prioritaires régionaux et mondiaux.

5. Plusieurs initiatives de renforcement institutionnel de la FAO ont été proposées et approuvées par le Conseil à sa cent soixante-troisième session⁶. Les ajustements et les nouvelles initiatives sont les suivants:

- a. L’Initiative Main dans la main de FAO est une initiative fondée sur des données probantes, dirigée et prise en charge par les pays qui vise à réduire la pauvreté extrême, éliminer la faim, améliorer la nutrition, accroître la productivité agricole, améliorer le niveau de vie des ruraux et contribuer à la croissance économique mondiale. Elle s’inscrit dans une démarche ambitieuse dont l’objectif est d’éliminer la pauvreté (ODD 1) ainsi que la faim et la malnutrition sous toutes ses formes (ODD 2). L’Initiative Main dans la main, qui fait appel à des moyens sophistiqués, en particulier la modélisation géospatiale et les techniques analytiques avancées, permet de déterminer les meilleures possibilités d’amélioration des conditions de vie des populations rurales, qui constituent la grande majorité des pauvres de la planète, et cela, en augmentant leurs revenus et en réduisant les inégalités et les vulnérabilités qui les affligent. L’Initiative vise en priorité les pays dont les capacités nationales sont très limitées, tout comme l’aide internationale dont ils bénéficient, et ceux où les difficultés d’ordre opérationnel, suite à des crises d’origine naturelle ou humaine notamment, sont les plus grandes. Elle fonctionne suivant le principe de l’appariement, qui consiste à mettre en relation les pays donateurs et les pays bénéficiaires et à les aider à repérer les lacunes en matière d’investissement. L’Initiative est construite autour de partenariats solides établis à cinq niveaux principaux: i) la coopération intergouvernementale, qui jette des bases solides pour le multilatéralisme;

⁴ Textes fondamentaux, volume II, section F. «Mise en œuvre des actions du Plan d’action immédiate concernant la Réforme de la programmation, de la budgétisation et du suivi axé sur les résultats» paragraphe 1.a).

⁵ CL 163/4 – Note d’information 1 – Novembre 2019, fournit des informations sur le processus de consultation en vue de l’élaboration du nouveau Cadre stratégique.

⁶ CL 163/REP, par. 6-8.

- ii) les organisations internationales; iii) le secteur privé; iv) les institutions et établissements universitaires; v) la société civile⁷.
- b. Un Bureau des petits États insulaires en développement (PEID), des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement sans littoral coordonnera avec l'aide de la FAO, la mise en œuvre de la vision stratégique définie par les gouvernements, afin de garantir la réalisation des objectifs de l'Organisation dans les PEID, les PMA et les pays en développement sans littoral.
- c. Un Bureau de l'innovation nouvellement créé permettra de consolider et de renforcer davantage l'esprit d'innovation au sein de la FAO, notamment l'innovation au niveau des modes de pensée, des modèles de coopération et des applications (numérisation). Il est fondamental d'accélérer et d'intensifier les processus d'innovation concluants qui ont été dûment évalués, afin de réaliser les ODD. Il faut tirer parti des possibilités qui se présentent dans ce domaine pour libérer le monde de la faim, de la pauvreté et de la malnutrition. En mettant l'accent sur l'innovation, notamment par la création d'un nouveau Bureau de l'innovation dirigé par un Scientifique en chef, la FAO cherche à devenir une organisation plus ouverte, plus inclusive et plus souple, qui produit des résultats concrets et propose à ses Membres des solutions axées sur les problèmes, dans le cadre d'une collaboration avec ses partenaires.
- d. Un nouveau Groupe transversal sur la biodiversité facilitera, coordonnera et appuiera la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et, ce faisant, devra 1) soutenir les Membres, 2) intégrer la biodiversité dans les politiques, programmes et activités, 3) promouvoir la reconnaissance du rôle de la biodiversité et des services écosystémiques pour l'alimentation et l'agriculture et 4) renforcer la coordination des activités de la FAO sur la biodiversité.

III. Alignement sur les objectifs de développement durable

6. Le Programme 2030 définit le contexte dans lequel la FAO et ses États Membres œuvreront ensemble à l'accomplissement des ODD et des cibles spécifiques des pays. L'alimentation et l'agriculture étant la clé de la réalisation du Programme 2030, la FAO est bien placée pour agir comme facilitateur afin d'aider tous les pays à atteindre les objectifs du Programme 2030, en particulier les ODD 1 (éliminer la pauvreté) et 2 (mettre fin à la faim et à toutes les formes de malnutrition).

7. L'un des défis du Programme 2030 consiste pour la FAO à ne pas limiter sa réflexion à ses seules ressources et à déterminer comment mieux catalyser l'action de tiers et conclure des partenariats essentiels avec les acteurs du développement, y compris les organisations ayant leur siège à Rome et d'autres organismes du système des Nations Unies. En outre, l'Organisation est appelée à aider les gouvernements et les institutions régionales et mondiales à faire face à la complexité du nouveau programme en décomposant les tâches qu'ils se sont assignées en problèmes solubles indépendamment les uns des autres.

8. Globalement, les activités de la FAO contribueront à 36 cibles d'ODD, mesurées au moyen de 45 indicateurs distincts⁸ qui font partie intégrante du cadre de résultats des objectifs stratégiques pour 2018-2021, comme indiqué à la figure 1.

⁷ Le document CL 163/6 (Note d'information 1 – Novembre 2019) fournit des informations supplémentaires sur l'Initiative Main dans la main.

⁸ Un total de 45 indicateurs uniques est utilisé pour l'ensemble des objectifs stratégiques et dix d'entre eux sont utilisés deux fois.



Figure 1: Cibles et indicateurs des ODD inclus dans le cadre de résultats 2018-2021 au niveau des objectifs stratégiques

IV. Programmes stratégiques

9. Les grands domaines d'activité mis en avant dans les programmes sont décrits ci-après.

10. Le programme stratégique 1 vise à établir des liens plus étroits entre les politiques, les programmes et l'investissement de façon à accélérer l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à une agriculture et un développement rural durables et tenant compte de la nutrition. Il s'agit avant tout d'instaurer une meilleure compréhension commune et de produire un ensemble de données factuelles plus concrètes sur la contribution de l'agriculture et des systèmes alimentaires, qui peuvent comporter des facteurs déterminants de diverses formes de malnutrition, dont l'obésité, et des maladies chroniques liées aux usages alimentaires, ainsi que sur les liens avec les facteurs déterminants du changement climatique et de la biodiversité.

11. Le programme stratégique 2 est principalement axé sur une plus grande intégration des secteurs et un dialogue renforcé entre ces derniers et sur la collaboration avec les parties prenantes en vue d'accroître durablement la production et la productivité et de prendre en considération le changement climatique, la biodiversité, la gestion des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches, et ce dans le cadre de systèmes alimentaires tenant compte des questions de parité hommes-femmes et de nutrition.

12. Le programme stratégique 3 sert une approche large et multisectorielle de la réduction de la pauvreté, tenant compte du rôle que l'agriculture, les ressources naturelles et d'autres secteurs jouent dans le développement. En maintenant l'attention sur les politiques et stratégies en faveur des pauvres aux niveaux national et régional, la FAO cherche à atteindre les plus pauvres d'entre eux, parmi lesquels les peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés, en visant tout un éventail de moyens d'existence et en s'attaquant aux facteurs transversaux qui contribuent à la pauvreté.

13. Le programme stratégique 4 promeut une plus grande cohérence dans l'approche du développement des systèmes agricoles et alimentaires au moyen d'initiatives conçues pour cibler des enjeux spécifiques des systèmes alimentaires, tels que le renforcement des échanges et de l'investissement; le développement des systèmes alimentaires urbains; l'emploi des jeunes grâce au développement des chaînes de valeur; la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires; et l'utilisation d'une approche «Un monde, une santé» pour lutter contre les ravageurs et maladies transfrontières et contre la menace grandissante que constitue la résistance aux antimicrobiens.

14. Le programme stratégique 5 permet de poursuivre le travail nécessaire pour prévoir les principaux types de crises – aléas naturels, menaces pesant sur la filière alimentaire et conflits et crises prolongées – et y faire face, conformément aux engagements politiques pris au niveau mondial. Il est axé sur plusieurs grands domaines, l'objectif étant de combler les lacunes recensées dans les interventions visant à réduire la vulnérabilité et de répondre plus efficacement aux demandes formulées par les pays et les communautés.